INVENTAIRE

Les archives du domaine du pape à Avignon : un fonds virtuellement reconstitué

On cherchera en vain dans une série du cadre de classement des archives départementales, le fonds de la Chambre apostolique d'Avignon. L'inventaire proposé recense et réordonne des documents répartis pour des raisons historiques entre plusieurs lieux de conservation ; ces sources sont intéressantes pour la connaissance du bâti et de la gestion de l'espace urbain avignonnais sous l'Ancien Régime.

Publié le 10 juin 2021

Ce qui subsistait des archives camérales au Palais apostolique d'Avignon fut en grande partie détruit en 1790, et ce qui a échappé à cette destruction se trouve aujourd'hui dispersé entre services d'archives et bibliothèques. C'est principalement aux archives municipales d'Avignon que l'on retrouve les registres de la Révérende Chambre apostolique – en originaux et en copie – principal organisme financier de la papauté ; ils détaillent la « reconnaissance » des biens fonciers qu'en font leurs détenteurs, ainsi que les droits à régler ; ces registres furent remis à la ville à la suite de la bulle de dévolution de Clément XIII de 1759.

Fort mal connu, convoité et sans cesse contesté, le domaine direct du pape à Avignon et dans le terroir se trouvait en concurrence avec la ville, les communautés et institutions religieuses, et quelques particuliers qui se répartissaient les droits d'investiture et de mutation sur toutes les maisons, jardins, terres agricoles, tel un véritable puzzle, sans aucune cohérence topographique. Le pape s'était en outre réservé la possession des espaces publics (rues, places, fossés et lices, cours d'eau, abords des remparts, avancées de maisons, couverts, etc.) et ce jusqu'en 1759 ; à cette date, il finit par céder aux demandes du conseil de ville en accordant à la ville d'Avignon tous les lieux publics et vacants, ce qui représentait, après l'abandon des « créments » du Rhône et de la Durance, une nouvelle amputation de son domaine, même s'il en conservait le droit imminent.

Les officiers de la Chambre apostolique – trésorier et secrétaire archiviste - avaient pour mission de veiller sur la préservation de ce patrimoine immobilier et d'en percevoir, non sans mal, les revenus. Ils affermaient et réclamaient également les rentes d'un certain nombre de droits mis aux enchères à dates régulières (poids du sextier, charges et offices notamment).

Cet inventaire <https://earchives.vaucluse.fr/document/FRAD084_IR0000438#container> des archives de la Chambre apostolique d'Avignon s'ajoute à ceux d'autres institutions pontificales avignonnaises déjà mis en ligne, dont celui du fonds du secrétaire d'État et archiviste de la Chambre apostolique, qui tenait les écritures et rédigeait tous les actes et contrats pour le pape et pour la Chambre.

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE VAUCLUSE
Palais des papes
84000 AVIGNON